

PENVENAN

ville-penvenan.com

LE MAG

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

#45

AUTOMNE
2022

Dossier // **p.04**

La mairie et la vie municipale

CULTURE

p.03

ENTRE DEUX

BULLETINS

p.08

BILAN DE LA

SAISON ESTIVALE

p.11

DATES

À RETENIR

p.12

ÉDITO

Sous un soleil radieux, Penvénan, qui est toujours aussi appréciée, a accueilli cet été de nombreux touristes en résidence ou de passage. Les animations proposées, avec en point d'orgue le festival de Buguelès, ont donné une belle image du dynamisme de notre commune.

Les vacances terminées, les enfants ont retrouvé les bancs de l'école. La rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux enseignants de nos deux écoles.

Dans cette période d'incertitudes pour chacun d'entre nous, la commune est également impactée dans ses services et ses dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Une communication de l'avancement des projets en cours sera faite prochainement.

Faisant suite à la démission du Président de Lannion-Trégor Communauté Joël Lejeune, de nouvelles élections m'ont reconduite vice-présidente en charge de l'enfance, de la jeunesse et du sport.

Bonne rentrée à tous.

Le Maire, Denise Prud'homme

En hañv tremenet, dindan an heol splann, e oa bet degemeret touristed e-leizh, pe e vefent bet o lojañ er gumun pe o tremen hepken. Berzh a ra Perwenan bepred. Gant ar festoù hag an diduamantoù a oa kinniget enni, festival Bugelez da gentañ-penn, e oa bet diskwelet brav al lañs a zo en hon c'humun.

Achu ar vakañsoù, aet ar vugale d'ar skol war o c'hiz. Tremenet eo an distro-skol evel zo dleet ha deuet mat eo ar skolaerien nevez en hon div skol.

Diasur eo an traoù evit tout an dud er mareoù-mañ, ar gumun hag all pa c'h eo lakaet diaes evit delc'hen gant he servijoù hag he dispignoù, koulz evit mont en-dro war ar pemdez hag evit prenañ madoù. A-benn nebeud e vo roet keloù deoc'h war ar stad m'omp en em gavet gant al labourioù a zo war ar stern.

Roet eo e zilez gant Joël Le Jeune, Prezidant Lannuon-Treger Kumuniezh ; gant se zo bet dilennadegoù nevez ha Besprezidantez on bepred, karget eus ar vugaleaj, ar yaouankiz hag ar sport.

Mechañs e tremen mat an adkrog evidoc'h-tout.

Ar vaerez, Denise Prud'homme



CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur Intramuros.

Si vous ne recevez pas ce bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, contactez la mairie au 02 96 92 67 59.



ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune a été arrêté au conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté du 27 septembre 2022.

Une enquête publique débutera le 24 octobre pour une durée d'un mois. Le dossier sera mis à disposition du public en mairie ainsi qu'un registre dans lequel chacun pourra noter ses observations.

Deux permanences se tiendront en Mairie : les lundis 24 octobre et jeudis 24 novembre de 8 h 30 à 12 h 15.

Le dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune et de Lannion-Trégor-Communauté.

TRIER LES ORDURES MÉNAGÈRES



Bon élève, le territoire de l'ouest des Côtes d'Armor fait partie des meilleurs trieurs de France.

Profitant de la période estivale, Valorys a mis en place un stand jeux sur le marché de Penvénan afin de sensibiliser les résidents au tri sélectif. Ce fut l'occasion de répondre aux nombreuses questions que se posent les usagers.

À quoi sert de trier puisqu'il n'y a qu'une seule benne à ordures pour ramasser nos poubelles ?

Les bennes qui ramassent les poubelles jaunes et les déchets ménagers sont des bennes spéciales à double flux. Il y a deux espaces séparés à l'intérieur du camion et chaque poubelle est vidée dans son espace propre.

Où dois-je jeter mes masques ?

Dans la poubelle des déchets ménagers et surtout pas dans la poubelle jaune du tri sélectif.

Rappelons les interdits du bac jaune :

Les masques, les couches, les mouchoirs et les essuie-tout, la vaisselle jetable, les textiles, les seringues et objets tranchants, les piles et batteries, les objets en plastique, les appareils électroniques et électroménagers.

RENTÉE DES ÉCOLES



École publique

Ce jeudi 1^{er} septembre, 113 élèves ont repris le chemin de l'école primaire publique de Penvénan.

Ils avaient hâte de découvrir ou de retrouver leurs enseignants qui les ont accueillis avec beaucoup de plaisir.

Les élèves de maternelle ont pu découvrir avec un grand bonheur les nouveaux tracés de jeux réalisés pendant les vacances.

De nombreux projets se mettront en place tout au long de l'année en s'articulant principalement autour du thème de la protection de l'environnement.

Les élèves ont visité l'exposition l'« Art en boîtes » et ont ainsi découvert des tableaux de grands peintres de manière ludique. Ceci marque le début d'un travail sur les œuvres d'art.

Toute l'équipe pédagogique souhaite une excellente année à tous les parents, et en particulier à l'ensemble des élèves.

École du Sacré-Cœur

Une rentrée ordinaire... Peut-être ! Avec tout de même de belles surprises, notamment la présentation de Tugdual Maros, le nouveau maître des CP, CE !

Quel plaisir de revenir dans son école, de jouer sur la cour de récréation : les jeux extérieurs et les marelles au sol ont pris de belles couleurs durant l'été.

En classe, on prend les bonnes résolutions de début d'année : être réceptif, attentif et disponible pour les apprentissages, faire bel accueil aux nouveaux et aux programmes...

On se réjouit à l'annonce du projet de début d'année : la promesse de faire classe sous un chapiteau pour découvrir les activités artistiques, élargir son sens de l'effort, de la tolérance, du partage.

Voici donc des perspectives réjouissantes qui détermineront les clés d'une démarche pédagogique, conduisant chacun à son rythme vers sa réussite.

EXPOSITIONS ESTIVALES



Tout l'été, les deux salles d'expositions communales ont reçu des œuvres riches et variées.

Si la proximité des commerces pour la salle Anatole Le Braz ou du front de mer pour la salle du marais offrent une attractivité importante, la variété des techniques et la qualité des œuvres exposées ont pleinement ravi les très nombreux visiteurs.

La saison s'est terminée par une exposition organisée par la médiathèque annonçant sa thématique de l'année : « l'Art en boîtes ». Une bonne transition pour passer de l'été caniculaire à la rentrée des classes.

BABIL



Durant cette saison lumineuse de 2022, la compagnie Babil a décliné différents spectacles dans le cadre des « Musicales des chapelles ».

Textes de poétesses du XII^e siècle, bandonnéon et mélodies variées, ces différents concerts dans les chapelles de la commune ont enchanté le public.

LE LOGELLOÙ

À peine sorti d'une semaine de concerts et spectacles à Belle-Isle-en-Terre, le Logelloù nous a proposé une soirée double plateau le 23 septembre. Un premier concert avec Jean-François Pavvros et Alain Mahé, suivi d'un concert solo de Yannick Jeanno Jory, ont divertis les auditeurs.

Ces deux créations de résidents du Logelloù ont été accueillies avec beaucoup de chaleur.

FESTIVAL DE BUGUÉLÈS



L'un des temps forts de cet été dans le Trégor fut le festival de Buguelès. Deux jours de fêtes et de concerts qui ont réuni et ravi, dans une belle ambiance familiale, plusieurs milliers de personnes.

Rendez-vous est pris pour 2024 !

MARYVONNE LA GRANDE



À l'occasion du centenaire de la fugue de Maryvonne Le Flem sur l'île du château, le Logelloù a reprogrammé le spectacle de Marthe Vassalo sur la vie de Maryvonne La Grande à travers les carnets d'Anatole Le Braz. La commune a acheté un de ces spectacles afin de l'offrir, dans les jardins de la médiathèque, aux habitants de la commune. Malgré le vent qui soufflait ce soir-là, le spectacle fut apprécié. La proximité avec l'EH PAD a permis à nos anciens d'en profiter.

PRIX LOUIS GUILLOUX

Les lectures du prix Louis Guilloux 2022 s'achèvent. 24 adhérents de la médiathèque ont lu les titres de la sélection. Les lecteurs, ayant lu au minimum six livres pour être membres du jury, ont rendu leur bulletin de vote.

La délibération finale aura lieu courant octobre et la cérémonie de remise du prix en novembre. L'auteur lauréat sera accueilli, en décembre, dans les bibliothèques participatives.

LA MAIRIE



Si on vous demande le nom de votre commune, vous répondez sans hésiter. C'est votre lieu d'habitation, probablement là où vos enfants vont à l'école, c'est peut-être aussi votre lieu de travail.

Si on vous demande des précisions sur le rôle de votre commune, pouvez-vous répondre facilement par exemple aux questions : Dans quels domaines peut-elle intervenir ? Comment fonctionne-t-elle ? Comment et par qui sont prises les décisions ?

L'URBANISME

On ne construit pas ce que l'on veut

La commune a son mot à dire dans tous les actes de construction ou d'aménagement.

Que l'on veuille acquérir un terrain, construire une maison ou tout simplement l'aménager, tout ou presque renvoie à des documents d'urbanisme qui réglementent la manière dont le sol est occupé. **Ces directives ont pour objectif de planifier et d'aménager de manière cohérente les zones constructibles.**

Parmi ces documents d'urbanisme, le plus important est le **PLU** (Plan Local d'Urbanisme). **Il est établi, aujourd'hui, par la communauté de communes LTC et doit être obligatoirement compatible** avec :

- Les nombreuses lois d'urbanisme comme la Loi littorale, loi ALURE ou la loi ELAN qui rendent obligatoire de nouvelles règles (Zéro artificialisation des sols, etc.)
- Les projets d'intérêt général
- **Les accords entre les communes d'un territoire** afin d'harmoniser leur urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT*).

Le PLU est constitué de cartes qui divisent le territoire en différentes zones dont l'usage est défini (zones naturelles, agricoles, d'habitat, etc.). **Des règles d'urbanisme s'appliquent à chacune de ces zones et peuvent évoluer en fonction des obligations législatives.**

La commune est **propriétaire de biens du « domaine public »** (rues, trottoirs, places, jardins, mairie, etc.) et de biens du « **domaine privé** » (terrains à lotir, bâtiments comme l'ancienne école de Buguëlès, etc.).

Les biens du domaine public ne peuvent pas être vendus car ils **sont inaliénables**. La mairie peut accorder contre une redevance une autorisation d'occupation de ce domaine comme les emplacements du marché ou les terrasses des cafés.

Les biens du domaine privé peuvent être vendus ou loués.

* Le SCoT est un document de planification. Il fixe les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

LES SERVICES PUBLICS

Certaines activités sont indispensables à la vie collective. Elles permettent un confort de vie aux habitants.

La commune les fournit à travers ses services publics tels que :

- la gestion des infrastructures : aménagement et entretien de la voirie, des trottoirs et des espaces verts, gestion du port,
- l'éclairage public,
- la sécurité,
- l'aide sociale,
- les écoles,
- la culture, le sport et les loisirs,
- l'environnement.

La commune, propriétaire des cimetières, assure leur entretien et la gestion des concessions.

Certains services publics, comme les réseaux d'eau potable et des eaux usées, le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, ont été transférés à la communauté de communes (LTC).

L'entretien des routes départementales (rue de Lannion puis du Loguellaou D31, rue de Tréguier puis rue d'Armor D74, la rue de la Corniche D113 et la D70) incombe au département.

LE SPORT, LA CULTURE

De nombreuses initiatives privées ou associatives animent la vie sportive, sociale et culturelle de la commune.

Elle leur apporte un soutien financier par des subventions annuelles votées par le conseil municipal. Elle met aussi à leur disposition des structures performantes, des salles et une aide logistique lors de grands événements.

La médiathèque, reconnue bien au-delà de notre territoire, apporte une contribution importante dans l'offre culturelle de la commune.

Celle-ci est également propriétaire de biens et immeubles tels que l'église et les chapelles. Elle doit en assurer l'entretien et la protection. Elle a la responsabilité de son patrimoine.

L'ENSEIGNEMENT

Le rôle de la mairie s'exerce au niveau de l'enseignement primaire public (classes maternelles et élémentaires).

Elle est propriétaire des terrains et des bâtiments. Elle assure les frais d'investissements (construction et grosses réparations...), les frais de fonctionnement (chauffage, électricité), les coûts d'équipements en matériel et fournitures et le coût du personnel non enseignant (ATSEM**). C'est par contre l'Éducation Nationale et non la commune qui définit le contenu pédagogique de l'enseignement et qui nomme, emploie et rémunère les enseignants.

La commune participe aussi, dans les mêmes conditions que pour l'enseignement public aux dépenses de fonctionnement de l'école privée qui est sous contrat d'association avec l'État (article L. 442-5 du Code de l'éducation).

Pour Penvénan, la commune assure les activités périscolaires et le service des repas aux élèves des deux écoles.

*** Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles*

L'ACTION SOCIALE

L'aide sociale est principalement une compétence du Département et de l'État. La commune intervient d'une manière complémentaire à travers le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), dont la création est obligatoire. Le CCAS est indépendant dans son fonctionnement. Il est géré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le CCAS conseille les demandeurs d'aide sociale. Il aide certaines catégories de la population en situation de difficulté :

- les personnes qui ont besoin d'aide,
- les personnes âgées,
- les personnes en situation de handicap...

Il oriente ces personnes vers les organismes concernés en lien avec ceux-ci.

Il organise les collectes de la banque alimentaire et sa distribution aux personnes bénéficiaires.

Le financement du CCAS se fait sous forme d'une subvention municipale.

La commune contribue également à l'action de l'État en faveur du logement social à travers sa politique lors de ses opérations d'aménagement de l'habitat.

Quelles sont les compétences de la commune ?

Ses domaines d'intervention sont très vastes :

- elle représente l'État,
- elle gère son urbanisme,
- elle fournit des services publics de proximité,
- elle assure la gestion des écoles publiques élémentaires et maternelles,
- elle intervient dans la politique du logement et de l'aide sociale,
- elle soutient l'économie locale,
- elle participe au développement du sport et de la culture.

La commune représente l'État

L'État doit identifier chaque Français avec précision, la commune a la mission d'**enregistrer les actes d'état civil** (naissances, mariages, décès).

Le recensement, organisé par l'INSEE est réalisé par la commune tous les cinq ans. Le prochain aura lieu à Penvénan en janvier et février 2023.

L'inscription en mairie pour le **recensement citoyen** de tous les jeunes âgés de 16 ans est obligatoire.

La mairie doit **organiser les élections politiques et les référendums** sur son territoire. À chacune des échéances électorales, elle est responsable de l'inscription des électeurs sur les listes électorales et de leur gestion.



CAMPINGS, PORT, ACTIVITÉS NAUTIQUES...

Pour certaines tâches qu'elle assume, la mairie peut se retrouver en concurrence avec des entreprises privées. Dans ce cas elle doit mettre en place des entités indépendantes.

Ces entités sont liées à la mairie mais ont une autonomie et un budget propre. Penvénan en compte sept qui correspondent **aux sept budgets**

annexes de la commune : le centre de vacances, les campings municipaux, le centre nautique, le port de Port-Blanc, la zone de mouillage de Buguelès, les salles municipales et le gîte de l'ancienne école de Buguelès.

Ces budgets annexes sont contrôlés par les services financiers de l'État et ont obligation d'être équilibrés.

La vie d'une communauté nécessite des règles de comportement à respecter

Pour la sécurité des habitants, la commune agit avec l'État et le département au niveau de l'ordre public, de la circulation automobile, de la lutte contre l'incendie (SDIS). Elle prévoit les situations de crise en définissant un plan communal de sauvegarde (voir bulletin n° 42).

La mairie peut réglementer certaines situations dangereuses pour les habitants. Elle prend alors des « arrêtés municipaux » comme ce fut le cas pour le GR34 quand celui-ci présentait des risques de rupture. Elle définit aussi les autorisations et les règles de fréquentation des lieux publics (marché, animations sur le domaine public).

LE BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, la mairie doit déterminer ses budgets qui prévoient les recettes et les dépenses en accord avec :

- les priorités de la politique municipale,
- les possibilités financières de la commune.

La commune a obligation d'équilibrer les recettes et les dépenses

LES RECETTES

Les recettes de la commune ont quatre origines différentes :

- les impôts locaux,
- les dotations de l'État,
- les emprunts,
- les revenus divers.

Lors du vote du budget, l'équipe municipale décide, à l'exception des dotations de l'État, de ces recettes que ce soit les taux d'imposition, le recours à l'emprunt, ou la fixation des tarifs communaux.

LES DÉPENSES

En termes comptables, on peut les classer en :

- **dépenses de fonctionnement** (salaires et charges sociales du personnel employé, entretien des rues, espaces verts et des subventions aux associations...),
- **dépenses d'investissement** (achats de terrains ou de bâtiments, construction d'équipements, achats de matériels...).

Le conseil municipal vote les dépenses à travers les budgets. **Tous les paiements sont effectués et contrôlés par le Trésor Public.**



LA VIE MUNICIPALE

Le maire et le conseil municipal administrent la commune.

Ils choisissent les axes de la politique municipale et votent les budgets de la commune avec ses recettes et ses dépenses. Le maire organise les différents services et gère le personnel aidé par le directeur général des services.



Les élus et leur pouvoir

La municipalité est formée du maire et des maires adjoints. Ils sont élus parmi les conseillers municipaux par le conseil municipal.

Le maire gère la municipalité.

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints qui seront chargés de suivre un domaine particulier des affaires de la commune, exemple : adjoint aux finances, en charge des affaires scolaires, adjoint au tourisme...

Toute décision municipale commence par un projet.

→ **Première étape : il est préparé par le bureau municipal** composé du maire et de ses adjoints.

Si ce projet est retenu, il fait l'objet d'une étude technique et son financement est défini de manière précise.

→ **Seconde étape : la commission.**

La commission étudie en détail les propositions du bureau municipal.

Il existe une commission pour chaque domaine d'intervention (affaires financières, tourisme...).

La commission ne décide pas, elle émet un avis simple ou suggère des modifications.

→ **Troisième étape : le vote du conseil municipal.**

Le conseil municipal est convoqué par le maire avec un ordre du jour qui comporte généralement plusieurs projets à examiner.

Le projet est exposé par le maire ou un adjoint tant sur la partie technique que sur son financement.

Le conseil municipal, en discutant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. C'est donc lui qui prend la décision finale. C'est ce que l'on appelle la « délibération du conseil municipal ». Le vote s'exprime à la majorité absolue, c'est-à-dire à plus de 50 % des voix.

Toutes les **décisions** prises par la commune **sont examinées par l'État** qui exerce un contrôle « à postériori » par l'intermédiaire du préfet et de la Chambre Régionale des Comptes.

Le maire

Le maire est le personnage central de la commune.

Sous l'autorité directe du préfet, représentant de l'État dans le département, le maire doit assurer à ce titre certaines responsabilités qu'il peut déléguer :

- il publie les lois et règlements nationaux,
- il exerce une fonction administrative (organisation des élections, recensement...),
- officier d'état civil, il célèbre les mariages,
- officier de police judiciaire, il constate les infractions, reçoit les plaintes et peut dresser des contraventions,
- il engage et signe les dépenses de la commune,
- il signe les contrats,
- il représente la commune en justice et dans les cérémonies officielles.

Le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal

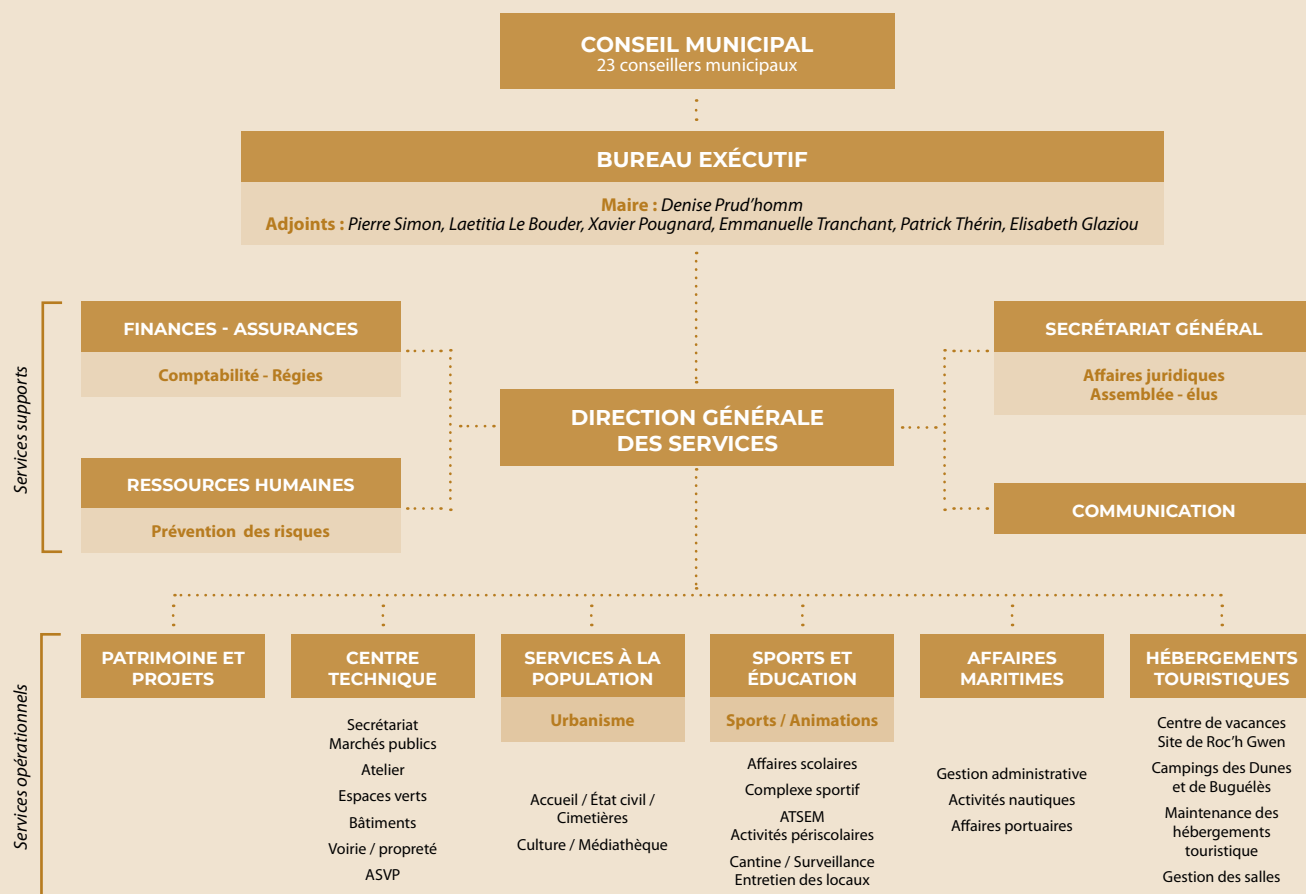
Pour réaliser les différentes tâches afférentes à la municipalité, la commune emploie des agents territoriaux.

Ces agents administrent la mairie (finances, ressources humaines, secrétariat général) et font fonctionner les services publics (patrimoine et projets, sports, éducation, services techniques, services à la population, affaires maritimes, hébergements touristiques et communication).

Ces agents sont dirigés par le Directeur Général des Services qui veille à la bonne exécution des décisions prises par le conseil municipal, le bureau municipal et le maire de la commune.



Système d'organisation de la vie municipale





BROCANTE DE PORT-BLANC

Beaucoup de monde était présent pour profiter de la brocante de Port-Blanc. Elle a pu reprendre avec succès après sa suspension pour cause de pandémie ces dernières années.



GALA ACP JUDO

Le week-end du 1^{er} au 3 juillet 2022, l'ACP judo a reçu Guillaume Chaine, champion olympique par équipe à Tokyo.

Dès **le vendredi**, 350 scolaires de Penvénan, Trévou-Tréguignec, Trélévern et Plougrescant se sont retrouvés dans la grande salle des sports Émile Robert. Anthony Dutertre et Julien Helary, assistés par les ados du club, ont fait découvrir les bases du judo sur le tatami de 400 m².

Le samedi, le champion olympique encadrait deux cours pour les judokas du département. En fin d'après-midi, moment fort du gala, le dojo Terre de Jeux fut inauguré.

Le dimanche, le 1^{er} tournoi des kohaï a clôturé ce week-end riche en émotions. Un grand merci à l'ensemble des partenaires, élus et services municipaux, toujours à l'écoute des demandes de la section judo.



BREIZ BANN

Les commerçants de la commune ont organisé deux Breiz bann. Ils ont diverti les vacanciers comme les autochtones.

14 JUILLET

Le public fut nombreux à profiter du feu d'artifice offert par la mairie et animé par le comité de jumelage (repas et bal populaire) pour célébrer la fête nationale du 14 juillet. Tiré depuis la baie de Port-Blanc, entre chien et loup, il fut magnifique de l'avis des spectateurs.



PENVÉNAN COLOR

Les participants de la Penvénan Color furent nombreux à venir marcher ou courir lors des trois boucles de cette rencontre festive. Bariolée, la foule était au rendez-vous avec cette animation impatiemment attendue.



RÉGATES DE PORT-BLANC

Organisées par l'AANPB et parrainées par Guirec Soudée et son imoca Freelance.com, la 120^e édition des régates de Port-Blanc s'est déroulée le 7 août après deux années blanches.

Quel plaisir de retrouver sur l'eau, les stagiaires de l'été, les régatiers et bien sûr les nombreux propriétaires de catamarans, dériveurs, vieux gréements, planchistes et wing foilers. Et oui, pour la première fois, les wing foil faisaient parties du spectacle.

Avec des conditions idéales, un vent léger et un grand soleil, le spectacle était au rendez-vous. La marée haute et un petit coefficient ont permis de voir les régatiers de près, une cinquantaine d'inscrits dans les différents supports.

Merci à tous les bénévoles de l'AANPB, les moniteurs du centre nautique, l'association des anciens moniteurs et nos partenaires !

Rendez-vous l'année prochaine, le 13 août !



LES MISSIONS ARGENT DE POCHE

Elles ont permis aux jeunes **une première approche du monde du travail** en créant la possibilité pour des adolescents d'effectuer, durant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité. À la demi-journée, elles concourent à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie, les jeunes reçoivent chacun une indemnisation de 15 euros par demi-journée.

Les missions « argent de poche » sensibilisent les jeunes au respect des biens communs et modifient leur regard sur l'action publique. En renforçant leur sens civique, elles participent à la lutte contre les incivilités.

Cet été, 14 jeunes ont participé à 83 missions.



LE COMICE AGRICOLE

Le comice agricole du canton de Tréguier tourne tous les ans dans une de ses dix communes membres. Compte tenu des deux années où il n'a pas pu avoir lieu, **Penvénan ne l'avait pas accueilli depuis 12 ans.** Le comice permet de présenter l'agriculture de notre région côtière aux visiteurs qui furent nombreux. Il débuta par un défilé d'anciens matériels agricoles et de voitures vintages à travers le bourg. Toute la journée fut animée par un battage à l'ancienne, une présentation concours de vaches laitières, un loto bouse et de nombreuses présentations de matériels. Cette journée se clôtura par un repas à la salle des fêtes.



ENSEMBLE POUR PENVÉNAN

Après ce bel été passé, place à la reprise des dossiers.

Si certains projets déjà lancés végètent, les projets ambitieux sont pour certains **très controversés**.

La voie verte reliant Buguéllès et le bourg : le programme est à l'arrêt. Que va devenir ce « chantier » lancé par la mandature en place ? Quelle route va-t-elle emprunter, quand sera-t-elle en service en totalité ?

Il ne suffit pas d'aller vite pour montrer que l'on agit, il faut étudier et faire murir le sujet pour prendre les bonnes décisions et aboutir à des choix éclairés.

L'aménagement du centre bourg : juste l'affichage d'un permis de démolir sur la maison de la bascule depuis des mois sans savoir ce qui va se décider. Plus rien n'avance sur ce dossier qui sera sensible.

Parmi les projets aboutis par l'ancienne mandature, hormis le complexe sportif, **rien n'est exploité**.

L'ancienne école du Buguéllès : Lors de la présentation des budgets, la majorité nous a expliqué que c'est un complexe déficitaire. Pourquoi ne pas le mettre en service pour générer un début de recettes ? Nous recensons plusieurs demandes de location faites par des habitants de Penvénan, demandes refusées par la mairie !

Depuis deux ans, on vous fait croire que nous sommes acteurs des choix de la majorité, la réalité est toute autre :

Un élu de chaque minorité participe aux commissions thématiques. Une fois que les projets sont bien avancés, nous émettons un avis et lorsque nous proposons d'y inclure la population concernée, nous avons la même réponse « **nous décidons et nous verrons ensuite ...** ».

Les sujets proposés en conseil, n'ont pas matière à débat, prétextant que le dossier a été validé en commission. Pourtant dans le règlement intérieur, il est écrit « la commission n'a aucun pouvoir de décision, elle émet de simples avis ou formule des propositions ». Pensez-vous que nous sommes toujours acteurs ?

Dans une commune, la discipline de groupe ne doit pas étouffer la liberté de s'exprimer.

La majorité a tendance à considérer un avis contraire comme une attaque contre son programme. Tenir compte des propositions différentes, ouvrir la décision à un maximum de concitoyens, permet quelquefois de réaliser de belles choses et de faire valoir une vraie démocratie.

L'équipe « Ensemble pour Penvénan »

**Philippe Tourneur, Anne Tranvouez,
Mallory Dumas, Julie Delaunoy**



N'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail :

ensemblepourpenvenan@gmail.com

et nous suivre sur Facebook groupe « Ensemble pour Penvénan »

MAINTENANT

L'attente !

Après deux ans de mandat, c'est le moment de sortir de la répétition. Elle est attirante et tout pousse à reproduire ce qu'hier on remettait en cause. Pour s'en prémunir quel remède ? Il y faudrait un projet pour la commune, une méthode, un agenda, et se poser enfin la question du rapport entre habitants et municipalité face aux grands défis qui traversent le monde : Attendrons-nous quatre ans ?

Denis Baulier

UNE ÉQUIPE POUR TOUTES ET TOUS

Le 27 juin nous avons voté contre une double garderie municipale pour les écoles privée et publique qui engendre un surcoût de 14000 € pour les contribuables.

Regrouper les enfants des deux écoles s'inscrirait pourtant dans la demande nationale d'économie faite aux collectivités et permettrait la mixité des élèves.

Aucune commune voisine ne finance deux garderies à notre connaissance.

Dans un budget serré, cette dépense supplémentaire nous semble incohérente avec le choix politique d'augmenter le ticket de cantine, le tout dans un même conseil.

Nous avons toujours plaidé pour une cantine moins chère. Conscientes d'une augmentation inévitable, nous ne souhaitons pas la répercuter sur les familles en accord avec le CCAS.

Les 14000 € auraient pu être utilisés pour absorber l'augmentation et ainsi profiter à tous les parents (les deux écoles ayant les mêmes tarifs et déjeunant à nouveau sur le même site).

De la même manière nous avons toujours dénoncé le bus pour emmener les élèves à la cantine alors que le parcours est très court. Ce trajet entrerait dans le cadre des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes décidées par le gouvernement.

Économie financière, préoccupation écologique et bénéfice sur la santé.

Dernier point : nos rencontres de quartier ne peuvent pas avoir lieu, Mme le Maire n'ayant pas répondu à notre demande de salles.

**Graziella Segoni,
Pascale Allain**

CLUB DE PLAGE



La fréquentation du club de plage s'est avérée stable en 2022 avec 1289 inscrits. Son emplacement, sécurisé par une clôture en bois, intègre un espace enherbé, un espace sanitaire ainsi qu'un espace dortoir. Il est équipé de trampoline, structures gonflables, barnums et balançoires. Il est un vrai plus pour les enfants et l'équipe d'encadrement.

La nouvelle piscine attenante, a été mise à disposition lors de créneaux dédiés. Le restaurant municipal a concocté d'excellents repas, s'adaptant aux demandes de l'équipe d'animation.

L'affiliation à l'Union Française des Clubs de Plages (UFCPA) a permis de recevoir de nombreux lots et jeux de la part des sponsors. Nous tenons à les en remercier.

Un grand coup de chapeau à l'équipe d'animateurs, composée de Noémie (responsable du club de plage), Rosalie, Coline, Perrine, Romain et bien sûr Julien (responsable du service éducation et sport), qui a œuvré pour le bonheur des enfants.

BASSIN ÉPHÉMÈRE MOBILE



L'appel à projet national « Aisance aquatique 2022 », concernant l'installation d'équipements sportifs de natation, a permis la mise en place dans l'enceinte du club de plage du premier bassin mobile des Côtes d'Armor.

Encadrés par **Paul Dohoulou, enseignant mis à disposition par Lannion Natation**, beaucoup de jeunes futurs nageurs ont profité durant les mois de juillet et août de cet équipement. Les stagiaires de l'école de voile y ont également validé des acquis.

JOURNÉES DU PATRIMOINE



Les journées du patrimoine à Penvénan sont devenues au fil des années un rendez-vous. Elles permettent de proposer la visite des lieux patrimoniaux, qui sont l'attrait de notre commune.

Cette année à nouveau, la chapelle de Port-Blanc a eu un grand succès avec ses 450 visiteurs. Les deux promenades culturelles proposées ont rassemblé plus de 40 personnes le samedi, guidées par Cécile Hervé, et 80 personnes ont suivi Colin Felgate le dimanche.

CAP ARMOR



Excellent millésime pour cette saison 2022. Cap Armor a retrouvé les niveaux de fréquentation équivalents à ceux observés en 2011 (4600 participants avec deux semaines à 1000 personnes). À l'origine de ce succès, **la richesse des animations !**

Portées par une météo exceptionnelle, les activités sportives se taillent la part du lion. Au-delà des nombreux intervenants extérieurs, l'équipe du service des Sports de Penvénan a proposé des sessions très appréciées telles que le Breizh Koh-Lanta les Breizh olympiades, le cirque, etc.

Un grand merci à Derly Botcazou, Tom Le Rhun, Vincent et Émilien Le Guern pour leur endurance et leur abnégation sans faille !

FORUM DES ASSOCIATIONS



Avec **28 associations présentes**, le forum a offert aux visiteurs un vaste choix d'activités à l'image de la richesse associative de Penvénan.

Voile, judo, athlétisme, musculation, randonnée, danse, gym, badminton, football, yoga, boule bretonne, activités manuelles, cours de langues, photo, association d'entraide, etc., tout était réuni pour **une rentrée du bon pied**.

TROPHÉE TERRE DE JEUX



Dans le cadre de « Trophée Terre de Jeux », la mairie de Penvénan a **mis à l'honneur** quelques acteurs du sport parmi les plus méritants.

Charlotte Tranchant, régulièrement sur les podiums des régates du département, représente avec brio la voile féminine.

Youn Balcou collectionne les médailles en parajudo et se présente comme un grand espoir de cette discipline.

L'équipe féminine de l'association de tennis, composée de Delphine Littoux, Géraldine Knittel, Nathalie Le Badezet et Romane Pougard, championne départementale de D2 et montant en D1, a été également mise à l'honneur.

Frédéric Ollivier, en tant que dirigeant de l'Athlétic Club, comptant 1260 adhérents pour douze sections, a été lui aussi mis à l'honneur.

Daniel le Coz a été distingué pour son implication constante dans le club de foot JA Penvénan qui vient d'accéder à la D1 et réalise un très bon début de saison.

DATES À RETENIR

Sous réserve de modifications par les organisateurs

OCTOBRE

Du 24 au 30

- Exposition
Marie-Laure Manceaux
Salle d'expo A. Le Braz

NOVEMBRE

Vendredi 11

- Repas des aînés
Salle des fêtes

Dimanche 20

- Bébé broc du Comité des fêtes
Salle des fêtes

Du 25 au 28

- Exposition de la lumière
pour le Niger
Bijoux Touareg
Salle d'expo A. Le Braz

Samedi 26

- Concert chorale
Salle des fêtes

DÉCEMBRE

Dimanche 4

- Marché de Noël
Salle des fêtes

Du 5 au 11

- Exposition Jean Duouet
Salle d'expo A. Le Braz

Du 19 au 25

- Exposition Natacha Borderieux
Salle d'expo A. Le Braz

JANVIER

Du 19 janvier au 18 février

- Recensement de la population

NOUVEAUX COMMERCE

ÉRIC BLOIS

Réparation vélo
Tél. 06 61 74 57 04

MAG & DÉCO

Décoration
Tél. 06 10 44 19 50

PLG NAUTIC

Mécanique nautique
Tél. 06 62 46 81 65

PLACARD SOLIDAIRE



Basé sur le même principe que les boîtes à livres, le placard solidaire a été mis en place par la commune au fond du parking de la Poste.

Ce placard, fabriqué en régie par les employés de la ville, est accessible à tous en cœur de bourg.

Chacun pourra y déposer, depuis le 26 septembre, des denrées non périssables ou venir prendre celles qui lui manquent.

VEILLEUSE MUNICIPALE

La veilleuse municipale est le relais entre la jeunesse de la commune et « Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor » de la Mission Locale. Elle fait remonter les besoins des jeunes afin qu'ils soient aidés et accompagnés.

Si vous connaissez un ou une jeune qui nécessiterait une attention particulière ou aurait envie d'informations ou des ressources pour la réalisation d'un projet, n'hésitez pas à joindre la veilleuse. Elle dispose des contacts directs de la conseillère « Avenir Jeunes » qui effectue des permanences chaque semaine à l'espace « France services » de Tréguier.

Tél : 07 89 81 45 33

LES ATELIERS NUMÉRIQUES

Afin d'aider les personnes en difficulté avec l'informatisation de notre société, Lnnion-Trégor Communauté a mis en place un atelier numérique itinérant. Il est dédié à l'autonomie numérique et permet un échange autour des besoins liés aux nouvelles technologies.

Les ateliers sont gratuits. Ils sont limités à six personnes, sur inscription à la médiathèque. Ils ont lieu au centre culturel Anatole Le Braz, le troisième mercredi du mois, de 14 à 16 heures.

Dates prévues : 19 octobre, 23 novembre, 21 décembre, 18 janvier, 22 mars, 17 mai et 21 juin.



Inscrivez-vous :
communication@ville-penvenan.fr
02 96 92 65 92

État civil

NAISSANCES

- Alicia Le Boudier, le 25/07
- Yanis Willier, le 01/08
- Tinaël Nedelec, le 12/08
- Malou Navarin, le 15/09

MARIAGES

- Christian Laillier et Chantal Gris, le 24/06
- Mathieu Garel et Elodie Viaux, le 25/06
- Oswald Vallée et Séverine Buée, le 02/07
- Nicolas Le Saux et Kelly Boone, le 02/07
- Pierre Blévin et Pauline Dhainaut, le 09/07
- Barry Byrne et Marie Amélie Billard, le 13/08
- Sébastien Bauduin et Barbara Coulon, le 27/08
- Bruno Gubala et Caroline Roignant, le 03/09
- Martin Grua et Emma Casset, le 09/09

DÉCÈS

- Guy Behec, le 10/07
- Martine Henry Thouet, le 11/07
- Jean-Pierre Le Diguierher, le 17/07
- Guy Boux De Casson, le 18/07
- Brigitte Ollivier Capoen, 12/08
- Cécile Rouzaut Riou, le 17/08
- Jacques Serry, le 19/08
- Yvonne Besseche Maillet, le 21/08
- Dominique Michaud Dorme, le 26/08
- Marie-Thérèse Carluar Bruere, le 02/09
- Pierre Beuvier, le 11/09

HOMMAGE

Décédé le 24 juin, **Émile Le Quéré** s'est engagé du 11 juin 1995 au 25 octobre 1996 au sein du conseil municipal de Penvénan en tant que 1^{er} adjoint au maire en charge des finances sous le mandat d'Augustin Henry.

La commune lui adresse sa reconnaissance pour son implication au service de l'intérêt général et présente ses condoléances à sa famille.

Directrice de la publication // Denise Prud'homme

Responsable rédaction // François Plégades

Rédaction // Services municipaux

Crédits photos // Jean Duouet, Ouest France, Babil, fonds municipaux

Réalisation graphique // Le Studio // Lannion // www.lestudio.bzh

Impression // Publitregor // Lannion // Imprimé sur papier PEFC